

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 375/2022

ETABLISSEMENTS SEFU FILS

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture des intrants de pêche en faveur des populations riveraines du lac Tanganyika dans les pêcheries de Kigongo, Makobola, Lusenda, Kabela, Mwandiga, Ubwari, Kabumbe, Kachungwe et Dine, conclu avec le Ministère de Pêche et Elevage, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent nonante neuf mille cent (USD 399 100) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille sept cent nonante trois, septante centimes (USD 2 793,70).

Fait à Kinshasa, le 12/12/2022.

Pour servir de valeur et de droit



Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i